

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3537

présenté par

Mme Bannier, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation et M. Sorre

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« et de l'innovation »

les mots :

« de l'innovation et de l'insertion professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser que les politiques d'insertion professionnelle, au côté des politiques publiques de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, concourent également à la politique d'installation et de transmission en agriculture.